



Communiqué

Embargo : 14 novembre 2014, 16 h 30

Fatima Houda-Pepin, récipiendaire du Prix *Pour les droits des femmes* 2015

Montréal, le 12 novembre 2015 – «*C'est avec une immense fierté que je remets aujourd'hui à M^{me} Fatima Houda-Pepin le prix **Pour les droits des femmes 2015**, une femme exceptionnelle qui n'a de cesse de défendre ses convictions comme la liberté d'expression et les droits des femmes,*» a déclaré la présidente de *PDF Québec*, Michèle Sirois, en lui remettant le prix devant un public ravi de ce choix.

En cette année où la liberté d'expression a été si mise à mal, *PDF Québec* a voulu la célébrer et a cherché quelle femme au Québec jouait un rôle essentiel pour la protéger. Un nom s'est imposé immédiatement : Fatima Houda-Pepin.

De nombreuses réalisations en faveur des droits des femmes

On se rappellera que Fatima Houda-Pepin a été pendant 20 ans députée de La Pinière (1994 à 2014) sans compter qu'elle a aussi été la première vice-présidente de l'Assemblée nationale. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle a piloté le projet de Monument en hommage aux femmes en politique du Québec, soulignant la contribution à la vie démocratique de Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Thérèse Casgrain et la première femme élue députée à l'Assemblée législative de Québec, Marie-Claire Kirkland.

Elle a également mis à profit la neutralité de sa fonction à la présidence de l'Assemblée pour briser l'atmosphère opaque de la partisanerie politique en mettant sur pied le Cercle des femmes parlementaires du Québec.

Une ambassadrice crédible pour la démocratie et les droits de la personne

Fatima Houda-Pepin s'est également démarquée en 2005, lors du coup de force des groupes islamistes du Québec et du Canada qui ont tenté, avec succès, en 2004-2005, de convaincre tous les partis politiques représentés à l'Assemblée législative de l'Ontario - libéraux, néo-démocrates et conservateurs - d'implanter les tribunaux islamiques, ouvrant ainsi la voie à l'institutionnalisation de la Charia au Canada. On se rappellera qu'à ce moment, les pressions étaient également très fortes pour que le Québec fasse de même.

« *La charia est un système de droit complet, un système juridique superposé. Je ne peux pas accepter comme femme qu'un segment de la population québécoise et canadienne ne puisse pas bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens* », a déclaré Fatima Houda-Pepin. Elle a réussi à convaincre les trois groupes parlementaires représentés à l'Assemblée nationale du Québec - PLQ, PQ et ADQ – d'adopter, unanimement, le 26 mai 2005, une motion interdisant l'implantation de la Charia au Québec et au Canada. Cette motion, qui a fait le tour du monde, a finalement fait reculer les parlementaires de l'Ontario sur leur position initiale et les a amenés à se prononcer, à l'unanimité, contre la légalisation des tribunaux dits islamiques.

Plus récemment, en 2013-2014, M^{me} Houda-Pepin a dû affronter son propre parti politique, sa famille politique, pour encore défendre les droits des femmes contre les velléités des intégristes qui travaillent sans relâche à imposer leurs lois rétrogrades à l'encontre du droit des femmes à l'égalité.

Le 14 novembre 2013, M^{me} Houda-Pepin a brisé le silence que lui imposaient sa loyauté à son parti et sa solidarité avec son caucus des députées pour faire connaître publiquement son refus d'endosser la position de son chef, M. Philippe Couillard, en faveur du port du tchador par les candidates, les députées et les ministres libérales à l'Assemblée nationale.

« *Est-ce que c'est ça le modèle de l'égalité homme-femme que le Parti libéral du Québec veut maintenant présenter à la face du Québec? Est-ce que les Québécoises ont fait tout ce chemin pour en arriver à prendre comme modèle de l'égalité hommes-femmes celui de l'Arabie saoudite ou de l'Iran des Ayatollahs?* » a écrit M^{me} Fatima Houda-Pepin dans sa lettre ouverte adressée, rendue publique, le 14 novembre 2014. Face au tollé général, M. Couillard a été forcé de rabrouer publiquement son porte-parole en matière de laïcité, lors de cette controverse.

Or, force est de constater qu'il revient encore à la charge avec la légalisation du port du tchador dans la fonction publique, cette fois-ci par voie législative, en introduisant le « *Projet de loi 62: Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes* »

On le sait, le chef du parti, Philippe Couillard, a exigé d'elle non seulement de renier ses convictions en matière de laïcité et de neutralité religieuse, mais d'endosser et de défendre publiquement sa position à lui. M^{me} Houda-Pepin a choisi ses convictions, ce qui lui a valu d'être exclue du caucus des députés libéraux par M. Couillard, le 20 janvier 2014. Devenue députée indépendante, elle a déposé à l'Assemblée nationale, le 12 février 2014, le projet de loi que M. Couillard lui a refusé, le « *Projet de loi n°491 : Loi sur la neutralité religieuse de l'État et la lutte contre l'intégrisme religieux et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ».

M^{me} Houda-Pepin est et sera toujours une citoyenne engagée, elle l'a encore démontrée, le 14 septembre 2015, en présentant un mémoire sur le projet de loi 59, qu'elle a jugé attentatoire à la liberté d'expression et aux droits des femmes.

« Pour son engagement constant, depuis de nombreuses années, dans la défense de la démocratie et des droits des femmes, pour son courage politique à défendre ses convictions, PDF tient à rendre hommage à M^{me} Fatima Houda-Pepin en lui attribuant le prix **Pour les droits des femmes 2015**,» a conclu M^{me} Sirois.

La récipiendaire du Prix **Pour les droits des femmes 2015** a tenu à remercier PDF Québec pour l'honneur qui lui est fait.

« C'est un immense privilège pour moi de recevoir ce Prix. La lutte pour la démocratie et l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat inachevé. C'est une course à relais que nous devons poursuivre, non seulement pour nous mais aussi pour les générations futures. Nous vivons dans un siècle de montée des intégrismes. Les acquis que nous avons gagnés, de haute lutte, au nom du principe de l'égalité des genres, nous sommes en train de les perdre, au nom d'une certaine idée de Dieu et de la liberté de religion. C'est un combat complexe et périlleux, mais les démocrates de toutes les religions et sans religion ont le devoir de le mener pour mettre fin à l'infériorisation des femmes au Québec, au Canada et dans le monde », a ajouté Mme Fatima Houda-Pepin

PDF Québec (Pour les droits des femmes du Québec) est un groupe féministe, mixte, citoyen et non partisan qui défend les droits des femmes. Le prix **Pour les droits des femmes** a été créé en 2014.